

LE TEMPS

CHF 3.80 / France € 3.50

JEUDI 20 JUILLET 2017 / N° 5866

Golf

Phil Mickelson, confidences d'une légende des greens avant le British Open ●●● PAGE 13



Fiscalité

Six Etats du golfe Persique s'approprient à instaurer une TVA ●●● PAGE 7

Zurich

Homosexuel, père d'un bébé né d'une mère porteuse et candidat PDC à l'exécutif ●●● PAGE 6

Rencontre

Roger Jendly à Avignon, une leçon de théâtre en dix tableaux ●●● PAGE 14

Vanté à l'étranger, l'apprentissage peine à séduire en Suisse

FORMATION Plus de 11 000 places d'apprentissage sont encore à pourvoir pour la rentrée 2017

Dans la presse étrangère, la formation professionnelle est érigée comme le symbole du succès du modèle suisse. Quand Ivanka Trump rencontre mardi Johann Schneider-Ammann, de quoi parlent-ils? D'apprentissage. Pourtant dans le pays, l'attrait pour les filières techniques semble marquer le pas, d'après

les chiffres analysés par *Le Temps*: pour la rentrée 2017, 11 100 places sont encore à pourvoir, selon le Centre suisse de services Formation professionnelle. Les jeunes Suisses bouderaient-ils le travail manuel? Ce constat ne montre pas une faillite du système, tant s'en faut. Il faut cependant se souvenir qu'au printemps 2013, la situation était inversée, davantage de candidats que de places disponibles.

Les acteurs économiques pointent surtout la «dévalorisation» de l'apprentissage par les autorités scolaires, ainsi que la faiblesse des candidatures. Une responsable romande des ressources humaines abonde dans ce sens: «Souvent c'est ce faible niveau qui est le plus grand obstacle.»

Les responsabilités sont partagées. «Il faut que les différents métiers fassent un effort de marketing pour

casser les fausses images que la société se fait de l'apprentissage», estime Antoine Chappuis, responsable de la politique de la formation au Centre patronal vaudois. Certaines branches professionnelles ont repensé leur promotion. Le secteur romand de l'industrie des machines a mené une campagne de recrutement ciblée sur les réseaux sociaux. Une manière moderne pour rendre le travail manuel plus désirable.

●●● PAGE 5

Paléo, la vie de palace au camping



REPORTAGE Pour répondre aux désirs des festivaliers en quête de confort, le camping de Paléo met à disposition cette année un espace clôturé proposant des tentes de luxe et des maisonnettes. Baptisé «Pal'Asse», le lieu offre électricité, wi-fi et douches chaudes. (LEA KLOOS)

●●● PAGE 15

Quand le téléphérique descend de la montagne

MOBILITÉ Et si on passait par la voie aérienne pour désengorger les villes? Le téléphérique descend de la montagne pour coloniser l'espace urbain. De Toulouse à Brest en passant par Singapour, le transport par câble se pose en alternative aux bus ou aux trams bondés. En Suisse romande, les projets foisonnent. Tour d'horizon.

●●● PAGE 2



France, l'armée aux arrêts

DÉFENSE A l'issue d'un bras de fer budgétaire avec Emmanuel Macron, qui l'avait sèchement recadré, le chef d'état-major de l'armée, le général Pierre de Villiers, a annoncé sa démission. Quelle lecture faut-il faire de cet événement sans précédent sous la Ve République? L'analyse de Richard Werly.

●●● PAGE 4

L'été

L'ourson d'eau

C'est une mini-bestiole aux super-pouvoirs. Elle a survécu à plus de 500 millions d'années d'évolution. Elle résiste au froid, à l'acide ou au sel et peut même subsister dans le vide intersidéral. Plus «badass», tu meurs. Petite leçon d'entomologie avec l'ourson d'eau, ou tardigrade.

●●● PAGE 17



Au château Mercier

Notre série qui évoque ces dynasties helvétiques propriétaires de prestigieux domaines fait halte en Valais. A Sierre, au sommet d'une colline recouverte de vignes trône le château Mercier, qui témoigne de l'histoire d'une grande famille d'industriels vaudois. Visite.

●●● PAGES 18, 19

Ecrire et lâcher prise

Aujourd'hui, «Le Temps» s'envole vers Tel-Aviv pour s'initier au «sensewriting». Une méthode développée par la New-Yorkaise Madelyn Kent, où on apprend à utiliser ses cinq sens comme point de départ à toute session d'écriture. Ou comment se reconnecter au présent en le racontant.

●●● PAGE 21

Saveurs festivières

Depuis onze ans, il enchante les papilles des festivaliers. Au menu: des spécialités mauriciennes qui exhalent un parfum d'exotisme teinté d'épices. Rencontre avec Joe Murday, qui tient le stand «Saveurs des îles» à Paléo.

●●● PAGE 22

Mais encore

L'été «fashion» de Séverine Saas, la question insolite, les mots fléchés, deux sudokus, une plongée dans les archives, les vacances de la conseillère nationale Lisa Mazzone et une adresse insolite à Neuchâtel.

●●● PAGES 17 À 22

ÉDITORIAL

Sperisen, le dossier qui hante Genève

L'affaire Sperisen n'a pas fini de hanter Genève. L'ancien chef de la police nationale du Guatemala a vu sa demande de mise en liberté rejetée. Le récent arrêt du Tribunal fédéral, qui annule le jugement condamnant l'intéressé à la prison à vie pour l'assassinat de dix détenus et qui renvoie la cause pour un nouveau procès, n'y change rien. Ce maintien en détention, motivé par des charges toujours suffisantes et un risque de fuite, sera certainement l'occasion pour la défense de crier une fois de plus à l'acharnement de la justice cantonale, au complet et à plein de terribles choses encore.

Il serait bien naïf de tomber dans cette critique caricaturale. Car, sur une centaine de pages, l'arrêt du Tribunal fédéral souffle le chaud et le froid, validant une bonne partie des faits retenus à l'appui du sévère verdict désormais cassé, tout en admettant

parfois une certaine dose d'arbitraire ou des libertés avec les droits procéduraux. De cet arrêt transpire aussi et avant tout une forme d'énerverment contre la Chambre pénale d'appel et de révision genevoise, qui voit ses décisions de plus en plus souvent annulées. Les chiffres du pouvoir judiciaire montrent ainsi qu'en 2016, 35% des recours étaient admis par le Tribunal fédéral (contre 16% l'année précédente).

Si c'est pour faire la leçon, Mon-Repos n'a pas eu trop de mal à trouver des failles dans un jugement cantonal touffu et très jusqu'au-boutiste. En donnant partiellement raison à Erwin Sperisen, le Tribunal fédéral complique encore plus une affaire qui l'était déjà passablement en raison de l'éloignement géographique, du temps écoulé depuis les crimes (désormais plus de dix ans) et d'un contexte miné par les règlements de comptes et autres témoignages plus ou moins contradictoires.

Quel que soit l'épilogue de cette trop

longue procédure, ce serait une erreur de conclure que la justice genevoise devait se désintéresser du sang versé au Guatemala et des responsabilités du binational qui avait trouvé refuge sur son territoire.

Quant à ceux, trop nombreux, qui réduisent la poursuite à une affaire de succès ou de sous et sont prêts à fermer les yeux sur les pires des crimes de crainte de voir le canton verser des indemnités pour détention injustifiée, ils peuvent être rassurés. Ce ne sera qu'une goutte d'eau au regard des 100 millions de francs encaissés ces deux dernières années en lien avec des affaires financières. Avec les 31 millions déjà versés par une société pétrolière de la place pour mettre fin à ses ennuis pénaux, 2017 s'annonce tout aussi profitable pour les caisses de l'Etat. Mais l'essentiel n'est pas là, et l'acquiescement lointain d'être acquis.

FATI MANSOUR
@fatimansour

L'acquiescement est lointain d'être acquis

11 000 places d'apprentissage à pourvoir

RENTRÉE Il reste un nombre impressionnant de places à prendre par de futurs apprentis. Les corps de métiers font des efforts pour plaire mais ils critiquent la «dévalorisation» de la formation duale par les autorités scolaires et le faible niveau des jeunes

MARCO BRUNNER
@MABRUCCO

Avec fierté le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a vanté les bienfaits du système suisse de formation duale lors de sa rencontre avec Ivanka Trump, ce mardi à Washington. Mais le grand nombre de places d'apprentissage restant à pourvoir pour la rentrée donne plutôt l'impression que cette formation pratique est en déclin dans le pays même qui l'a inventée. Les jeunes Suisses boude-t-ils l'apprentissage comme entrée dans la vie professionnelle?

A la fin de l'été, 71 000 adolescents devraient commencer un apprentissage, ce qui est certes plus que les 66 000 recensés en 2016. Il est d'autant plus surprenant que pas moins de 11 000 places cherchent toujours des candidats, si l'on en croit le compteur du Centre suisse de services Formation professionnelle. Dans le seul canton de Vaud, 702 places de formation restent à pourvoir, pour 539 à la même période de 2016.

Jusqu'en 2013 encore, la situation était inverse: chaque printemps, il y avait plus de jeunes à la recherche d'une formation en entreprise que de places à disposition. Depuis, le nombre d'élèves intéressés à un apprentissage s'est réduit. «Comme l'année dernière, nous estimons qu'une bonne centaine de places resteront inoccupées à la rentrée», indique Séverin Bez, le responsable de l'enseignement post-obligatoire du canton de Vaud.

La tendance «Last minute»

Cette situation n'a pas d'explication unique. Pour certains, la faible natalité de la classe d'âge concernée est la cause de la pléthore de places. D'autres discernent une tendance plus générale défavorable à l'apprentissage comme premier choix de formation. Antoine Chappuis, responsable de la politique de la formation au Centre patronal vaudois, critique l'attitude du public, qui néglige à son avis les atouts d'une formation pratique: «L'hypothèse



Des apprentis dans l'usine Nescafé de Nestlé à Orbe. Dans le canton de Vaud, 702 places de formation restent à pourvoir pour la rentrée. (DENIS BALIBOUSE / REUTERS)

répandue que la voie gymnasiale en vue de l'obtention d'un diplôme universitaire soit forcément la voie royale est erronée.» Alexandre Ludin, responsable de la formation professionnelle pour la Fédération vaudoise des maîtres ferblantiers, appareilleurs et couvreurs, regrette un certain manque de soutien de la part des enseignants et des directions des collèges: «La nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire ne favorise pas l'entrée en apprentissage.»

Cette année, le canton de Vaud compte 149 apprentis qui ont terminé avec succès leur formation dans les professions techniques du bâtiment. Malgré cela, les métiers techniques et manuels

«L'hypothèse répandue que la voie gymnasiale en vue de l'obtention d'un diplôme universitaire soit forcément la voie royale est erronée»

ANTOINE CHAPPUIS, RESPONSABLE DE LA POLITIQUE DE LA FORMATION AU CENTRE PATRONAL VAUDOIS

peinent à trouver de la relève. Plusieurs entreprises hésitent à repourvoir ces places d'apprentissage, faute de trouver un candidat qui possède les prérequis nécessaires, et se décident souvent tardivement.

Même si plus de 11 000 places sont à pourvoir sur le plan national, plusieurs centaines d'adolescents risquent de se retrouver à la rentrée sans contrat, parce qu'ils ne correspondent pas au profil recherché.

Par l'action «Last minute», les autorités essaient de jouer l'intermédiaire afin d'attribuer un maximum de jeunes aux places restantes. Ces efforts de dernière minute semblent payants: alors qu'à fin juin 1153 places cher-

chaient encore des candidats dans le canton de Vaud, ce nombre a depuis lors été réduit de près de la moitié.

«Faire un effort de marketing»

C'est par ce même biais que Christelle Froidevaux, responsable des ressources humaines pour la Suisse romande chez Calex SA, a proposé un stage à un jeune dans l'optique de l'engager comme apprenti: «Souvent c'est le faible niveau des candidats qui est le plus grand obstacle. Je suis toujours à la recherche de quatre installateurs électriciens entre Penthaz et Genève.» Pour trouver les huit apprentis électriciens de réseaux déjà engagés

pour la rentrée en Romandie, c'était plus facile: «En effet, cette profession connaît peut-être aussi un plus grand attrait auprès des jeunes de par sa proximité avec les nouvelles technologies.» L'entreprise active dans la construction et l'entretien d'infrastructures de réseau forme déjà 25 apprentis en Suisse romande.

La réputation des professions auprès des jeunes est un facteur clé: «Il faut que les différents métiers fassent un effort de marketing pour casser les fausses images que la société s'en fait», estime Antoine Chappuis. Des initiatives ciblées de certaines branches «mal-aimées» vont dans ce sens. Ainsi, les cantons de l'Arc jurassien ont mis en place un projet d'information pour revaloriser les métiers techniques. En collaboration avec Swissmem, la fédération nationale, le secteur romand de l'industrie des machines invite les élèves à entamer un apprentissage dans un métier technique, sous le slogan «be part of the game» et sur les réseaux sociaux.

Des tests pour trouver le bon candidat

Pour trouver des apprentis, les employeurs anticipent beaucoup plus qu'il y a encore quelques années, constate Laurent Baechler, responsable de la formation auprès de la Fédération des entreprises romandes à Genève. Par ailleurs, ils ont de plus en plus recours à des tests d'aptitudes.

Dans le canton du bout du lac, des évaluations sur les connaissances scolaires sont organisées en novembre déjà. Elles sont développées par la formation patronale, en collaboration avec le canton. Les résultats peuvent ensuite être joints aux dossiers de candidatures. Le but de cette sélection est d'éviter des déceptions du côté des entreprises formatrices. Dans le canton de Vaud, il n'est pas prévu que l'Etat participe à de tels tests: «Nous sommes de l'avis que le certificat d'école des candidats devrait suffire», explique Séverin Bez, directeur général de l'enseignement obligatoire. ■

Exportations d'armes: le Seco secoué

JUSTICE Un collaborateur du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) est dans le viseur de la justice dans une affaire de livraison illégale d'armes vers le Kazakhstan

Une affaire de livraison illégale d'armes pourrait prendre de l'ampleur. Un entrepreneur bernois était tombé dans le collimateur de la justice après avoir cherché à exporter des armes au Kazakhstan. Il a été condamné par ordonnance du Ministère public de la Confédération (MPC) en mars dernier pour infractions à la loi sur le matériel de guerre.

Le MPC avait ouvert une procédure contre l'homme en 2014. Lors d'une procédure en Allemagne, il est apparu que des armes de fabrication suisse avaient été livrées en Nouvelle-Zélande puis réexportées vers le Kazakhstan. La liste comptait notamment 1020 grenades lacrymogènes et 18 lanceurs de grenades. Ces armes étaient destinées à une unité spéciale antiterroriste au Kazakhstan.

Dans un premier temps, le Seco a refusé la demande d'exportation,

au vu de la situation préoccupante sur les droits humains dans le pays. L'entrepreneur bernois avait ensuite formulé une nouvelle demande. Il avait expliqué que le matériel était destiné à une société implantée en Nouvelle-Zélande. Le Seco a donné son feu vert en 2009. Cela a été possible grâce à un certificat d'exportation trafiqué portant la signature du chef d'entreprise. D'où sa condamnation.

Devoir de contrôle négligé

Mais le rôle du Seco dans cette affaire est également critiqué dans un jugement écrit du Tribunal pénal fédéral (TPF), dont l'ATS a obtenu copie et qui a été révélé par plusieurs journaux allemands mercredi. Selon le jugement, le Seco a dans ce cas négligé son devoir de contrôle. Le fait que l'entrepreneur ait fait une première demande d'exportation vers le Kazakhstan un an avant la deuxième demande d'exportation à destination de la Nouvelle-Zélande aurait dû lui mettre la puce à l'oreille, selon le TPF.

Le collaborateur du Seco concerné avait les moyens de savoir

que les armes allaient être réexportées. Il lui est donc reproché d'avoir soutenu des exportations d'armes à destination de pays touchés par un embargo sur les ventes d'armes. D'après le juge unique, il y a matière à examiner si on peut lui reprocher une violation de la loi sur les armes, en tant que coresponsable. L'autorité de surveillance du Seco devrait aussi examiner si des mesures disciplinaires à son encontre sont nécessaires.

Le MPC n'a pas encore reçu les actes du jugement, car il n'est pas encore entré en force, a indiqué ce dernier. «Un recours est pendant devant le Tribunal fédéral.» Le MPC ne veut donc pas s'exprimer pour l'instant sur une éventuelle enquête pénale visant le collaborateur.

Le Seco s'est lui penché sur le cas. La secrétaire d'Etat à l'économie, Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, a ouvert mi-avril une enquête disciplinaire contre l'employé incriminé. A ce jour, l'enquête n'a pas établi de violation des devoirs du collaborateur sur le plan du droit du travail. La procédure a donc été close la semaine dernière. ■ ATS/LT

SUR LE WEB

Toute l'actualité suisse en continu sur letemps.ch

Les oppositions menacent la mise en service du CEVA

TRANSPORTS PUBLICS Après six ans et demi de travaux, les oppositions pourraient freiner le démarrage de la ligne Cornavin-Annamasse

A Genève, le chantier de la liaison ferroviaire qui reliera Cornavin à Annemasse (F), le CEVA, n'est pas un long fleuve tranquille. Après six ans et demi de travaux, des oppositions menacent la mise en service prévue pour décembre 2019. Et d'autres pourraient survenir.

Du côté de la direction du projet CEVA, le ton se veut toutefois plutôt rassurant. «Le délai de décembre 2019 est pour l'instant possible, mais ces oppositions restent effectivement une menace», a expliqué à l'ATS Davide Calderara, directeur adjoint du projet CEVA.

Avec la mise à l'enquête des mesures de protection contre les vibrations et le bruit, secteur par secteur, neuf oppositions ont été formulées par des riverains mécontents auprès de l'Office fédéral des transports (OFT). Quatre d'entre elles concernent les secteurs depuis Théodore-Weber jusqu'à la frontière. Cinq se sont ajoutées dans le secteur de Pinchat.

Etant donné que les procédures sont en cours, l'OFT ne précise pas si des séances de conciliation ont eu lieu. Nicolas Wisard, un des avocats qui représentent des riverains, précise qu'une rencontre a eu lieu directement entre les parties. A ce stade, impossible de savoir si les oppositions pourraient être retirées.

Il manque encore trois mises à l'enquête publique

D'autres oppositions pourraient également être formulées. En effet, il manque encore trois mises à l'enquête publique dans les secteurs du Val d'Arve et de Champel. A chaque fois, la procédure est la même: l'OFT doit rendre sa décision, qui peut être contestée devant le Tribunal administratif fédéral (TAF) et en dernière instance devant le Tribunal fédéral.

Le chantier genevois du siècle, comme le qualifie souvent le Conseil d'Etat, n'en est pas à son premier aléa juridique. Les travaux avaient longtemps été bloqués par une soixantaine de recours d'opposants au tracé. Les derniers avaient été rejetés en mars 2012. Il s'agissait déjà de mesures de protection contre les vibrations et le bruit solides. ■ ATS